

# GESTION des SNE en France / Bilan de l'audit AUDIT

Thierry Souchard / novembre 2018

## Résumé / Synthèse

Le Collectif de l'Appel des Ouvriers a lancé début 2018 un audit auprès des gestionnaires de SNE en France, quels qu'ils soient : Comités territoriaux FFME (ou CAF/FFCAM), clubs, ou simples individus. Il s'agissait d'**identifier les fonctionnements habituellement rencontrés en matière de gestion des SNE** et d'**étudier l'impact des topos**.

Cet audit a largement dépassé le seul cadre des signataires de l'Appel des Ouvriers et **le volume de réponses est déjà un élément de satisfaction en soit : 47 réponses représentant plus de 1100 sites et près de 60 000 voies répartis sur 33 départements français**. Même s'il y a forcément quelques doublons (avec des sites qui se retrouvent dans plusieurs réponses), **cet audit couvre au bas mot le tiers des SNE de France**.

### Les différents fonctionnements rencontrés :

- **Structures "avec topo"** (34 réponses mais 80% des sites et 90% des voies)

Les auteurs de topos ont des origines diverses mais en terme de sites et de voies couvertes par des topos, les Comités FFME représentent une très grosse part (environ 75%).

*La très grande majorité des réponses fait état de bénévolat à plus de 80% pour l'entretien des SNE mis à part quelques cas particuliers (voir "les contre-exemples" ci-après).*

*Les bénéfiques des topos sont massivement reversés dans l'entretien et le développement de nouveaux sites : il n'est pas possible de faire mention de chiffres détaillés car il aurait fallu être plus précis dans la question posée mais dans un grand nombre de cas, **au moins 50% des bénéfiques « retournent aux falaises »** (parfois indirectement en finançant un salarié).*

*Concernant les CT FFME, on note une forte présence de salariés participant à la gestion des sites : les structures en charge de topos font souvent état de salariés (pour 71% des sites et 62% des voies). Ces salariés sont souvent davantage **en charge des relations avec les acteurs locaux** (ouvriers, propriétaires des terrains, élus et administrations locales, associations de protection de l'environnement) et **ce rôle est vital**. Ils participent aussi à l'entretien des SNE existantes (au maximum 50% du temps, dédiés aux seules SNE conventionnées pour les salariés issus de CT FFME). Quand il n'y a pas de salarié, ce sont des bénévoles FFME qui jouent ces rôles (et en l'absence de CT, ce sont des individus ou des clubs).*

- **Les "contre-exemples"** (6 réponses qui couvrent 23% des sites et 21% des voies)

Ces réponses qui représentent une proportion particulièrement faible des cas rencontrés font état d'un fonctionnement bien différent : **le recours à des prestataires est "la norme"** pour l'entretien des sites et le bénévolat est bien moins présent (de rien à 40%). Dans ces cas aussi, les bénéfiques des topos sont majoritairement utilisés pour l'entretien des falaises. Une question reste toutefois posée : ce mode de fonctionnement permet-il d'intervenir sur l'ensemble des SNE dont ces structures indiquent avoir la charge ?

- **Structures "sans topo"** (13 réponses mais moins de 13% des sites et 10% des voies)

Ces réponses ne sont pas significatives en terme de volumes de voies ou de sites, mais elles démontrent que tous les équipiers, "petits ou grands", se sentent concernés par cette problématique de l'entretien des SNE.

Hormis une réponse, tous interviennent bénévolement pour 90 à 100% du temps (et aucune des réponses « sans topo » ne dispose d'un salarié). Pour partie, ces interventions se font en relation avec des acteurs plus importants (notamment à travers la fourniture de matériel).

## 1/ Préambule

Le Collectif de l'Appel des Ouvriers a lancé début 2018 un audit auprès des gestionnaires de SNE en France, quels qu'ils soient : Comités territoriaux FFME (ou CAF/FFCAM), clubs, ou simples individus.

Il s'agissait d'identifier les fonctionnements habituellement rencontrés en matière de gestion des SNE, en apportant des éléments de réponses quantifiées pour couper court aux idées reçues.

Cet audit a largement dépassé le seul cadre des signataires de l'Appel des Ouvriers :

- **200 questionnaires envoyés**, dont 50 auprès de Non signataires (CT FFME ou FFCAM)
- **47 réponses**, dont 28 issues de Signataires de l'Appel et 19 de Non signataires

**Les résultats en termes de volumes de réponses sont déjà un élément de satisfaction** : les **47 réponses** (dont 18 CT FFME) représentent **plus de 1100 sites** et **près de 60 000 voies** répartis sur **33 départements français** !Evidemment, il y a forcément certains « doublons » dans les réponses et ces chiffres sont donc à relativiser. Néanmoins, l'ordre de grandeur est particulièrement significatif.

A titre d'information, la FFME estime qu'il y aurait en France 2500 SNE dont les 2/3 dans les régions AURA / PACA / Occitanie (tous sites confondus, dont un tiers environ ayant formalisé une convention FFME).

**IMPORTANT : S'il était encore besoin de le rappeler, historiquement, la très grande majorité des SNE en France a été équipée par des grimpeurs passionnés qui l'ont fait sur leur temps libre et souvent sur leurs fonds propres.**

**Sans aucunement nier ou dénigrer cette "paternité", l'objet de cet audit vise à identifier les différentes modalités mises en œuvre pour l'entretien de ces SNE (et dans une moindre mesure leur développement).**

Pour ce bilan, les éléments récoltés dans cet audit ont parfois été complétés par d'autres contributions, d'une part issues des interventions d'une conférence lors de Escalabuoux le 11 mai 2018 et d'autre part de témoignages d'équipeurs en plus du questionnaire.

## 2/ Contenu du questionnaire (détail complet du questionnaire en annexe page 11)

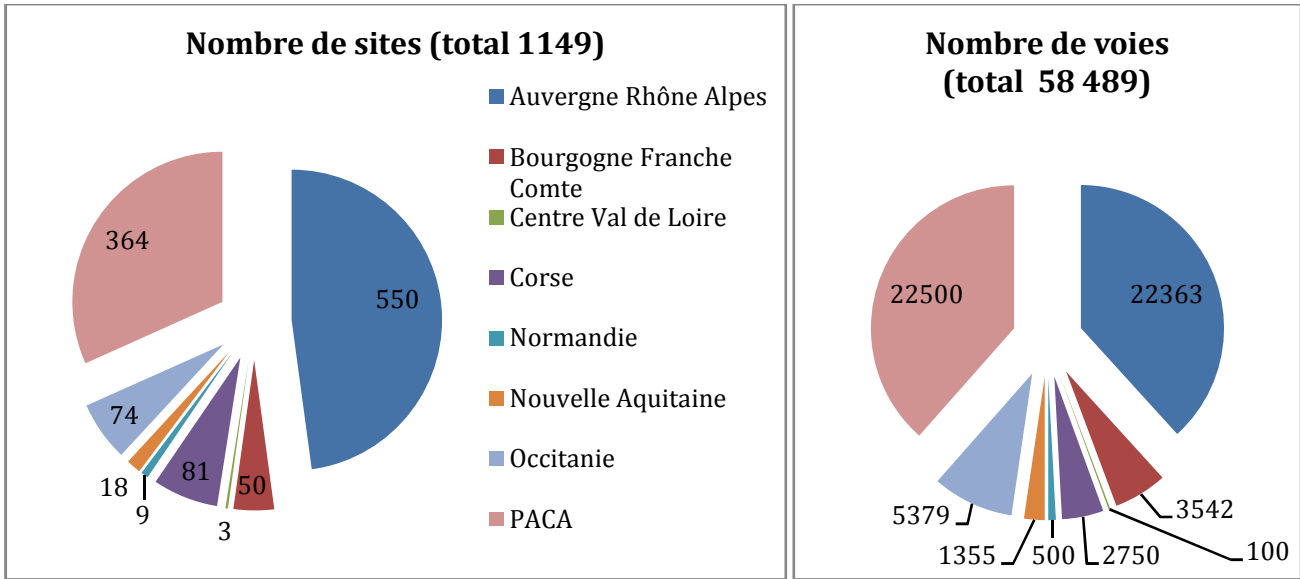
Le questionnaire était destiné à identifier :

- Les infos générales sur la structure et son implication dans la gestion de SNE (avec le nombre de sites, de voies, voire de grandes voies)
- L'édition ou non de topos, et les retombées induites éventuellement dédiées à l'entretien des SNE
- La présence ou non de salarié(s), et leur implication éventuelle dans l'entretien des SNE
- Une évaluation de la nature des travaux d'équipement et d'entretien des SNE : part du bénévolat et des prestations rémunérées
- Les autres sources de financement identifiées pour les opérations d'équipement et de rééquipement des SNE

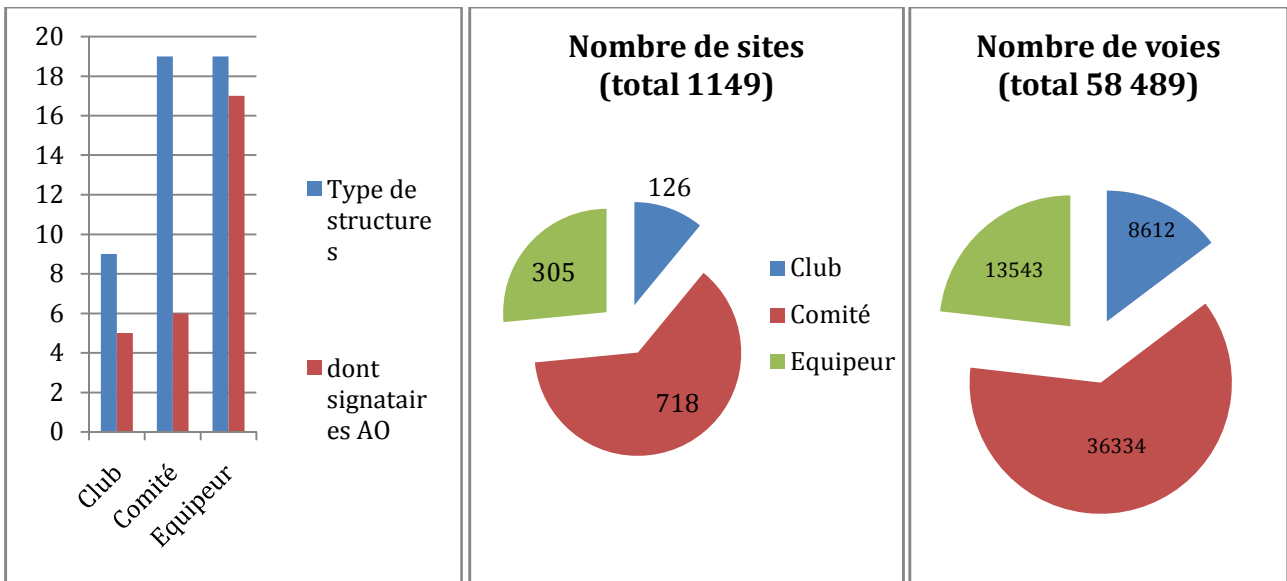
## 3/ Eléments statistiques généraux

Les 47 réponses présentent une belle diversité à tous les niveaux :

- Au niveau territorial : 8 régions et 33 départements concernés



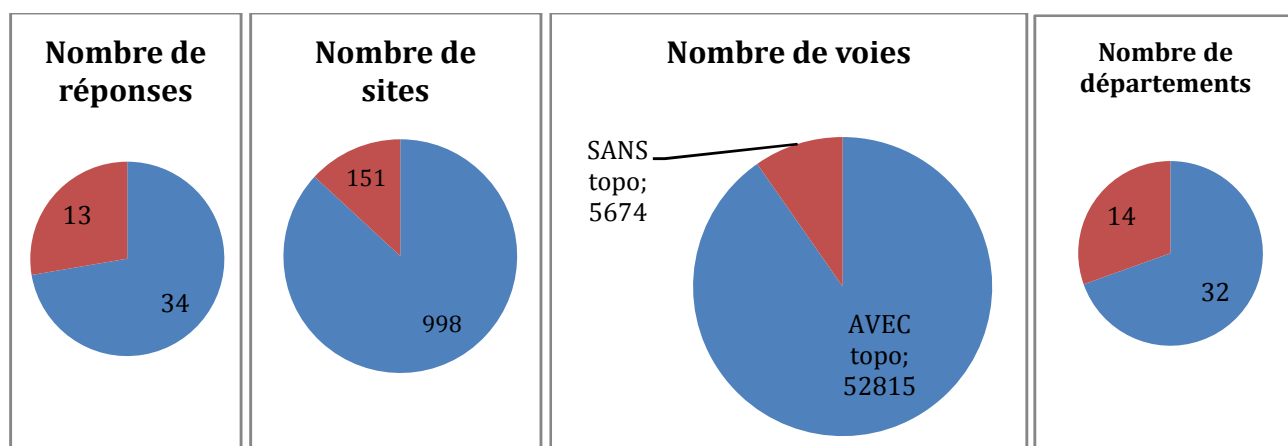
- Tous les types de structures sont représentés, avec une belle présence des CT FFME (preuve s'il en était qu'ils se sentent concernés par les préoccupations liées à cet audit sans forcément être signataires)



Même si l'on peut penser qu'il y a quelques doublons, les proportions révèlent les différentes problématiques territoriales des 3 types d'acteurs. En considérant les chiffres plutôt en absolu, la France apparaît plutôt bien structurée pour la gestion des SNE (au moins sur les parties du territoire qui sont représentées, en référence à des pays voisins) : **nous avons beaucoup de sites et de nombreux acteurs locaux pour les entretenir.**

- Avec ou sans topos :

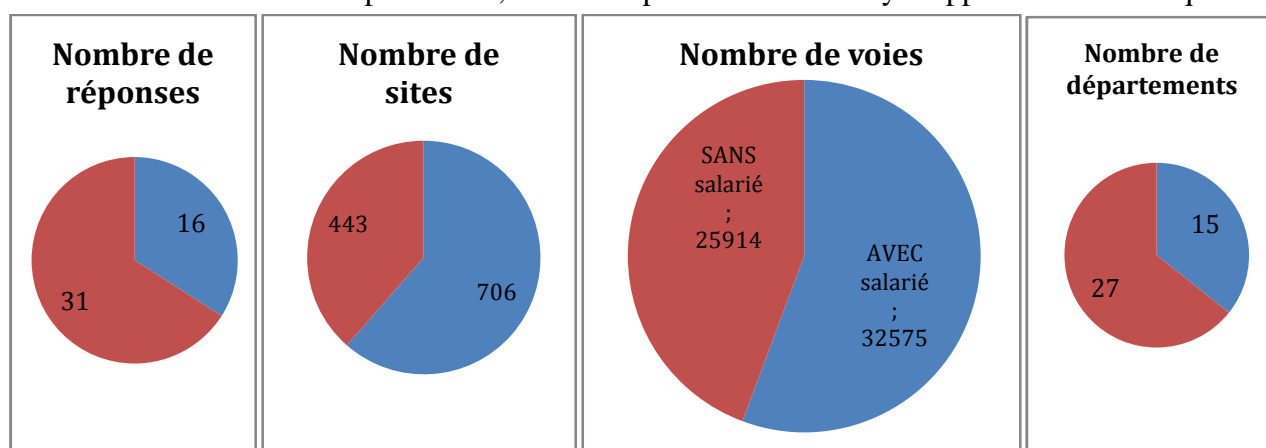
Il y a **une majorité de réponses de structures gérant la diffusion d'un topo** (et la différence est encore plus grande en terme de nombre de voies : rapport de 1 à 9).



Un des objets de l'appel des ouvriers a été bien compris : le questionnement autour des topos et leur impact sur l'entretien des sites. Mais les grimpeurs dans toute leur diversité se sont sentis concernés par cette étude et un quart des réponses sont issues de "structures" ne gérant pas de topos (il s'agit souvent d'équipeurs individuels ou des clubs qui interviennent plus localement, d'où le rapport très "déséquilibré" en nombre de sites et de voies).

- Avec ou sans salarié(s) :

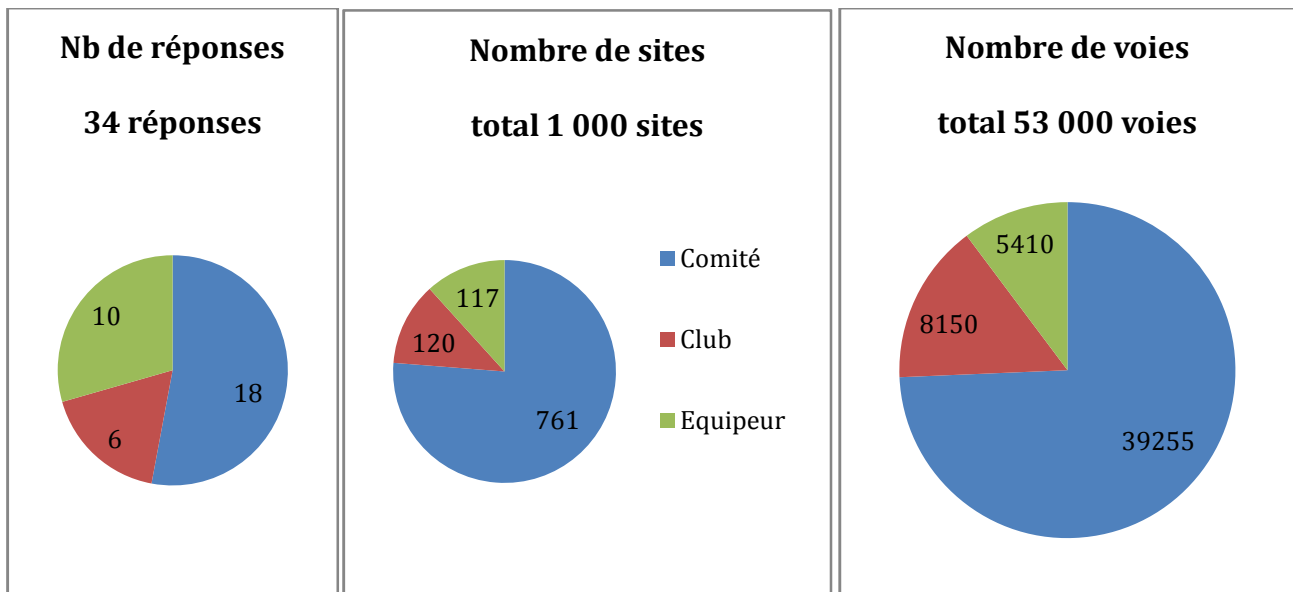
Les 2 situations sont bien représentées, et cela va permettre une analyse approfondie de chaque cas.



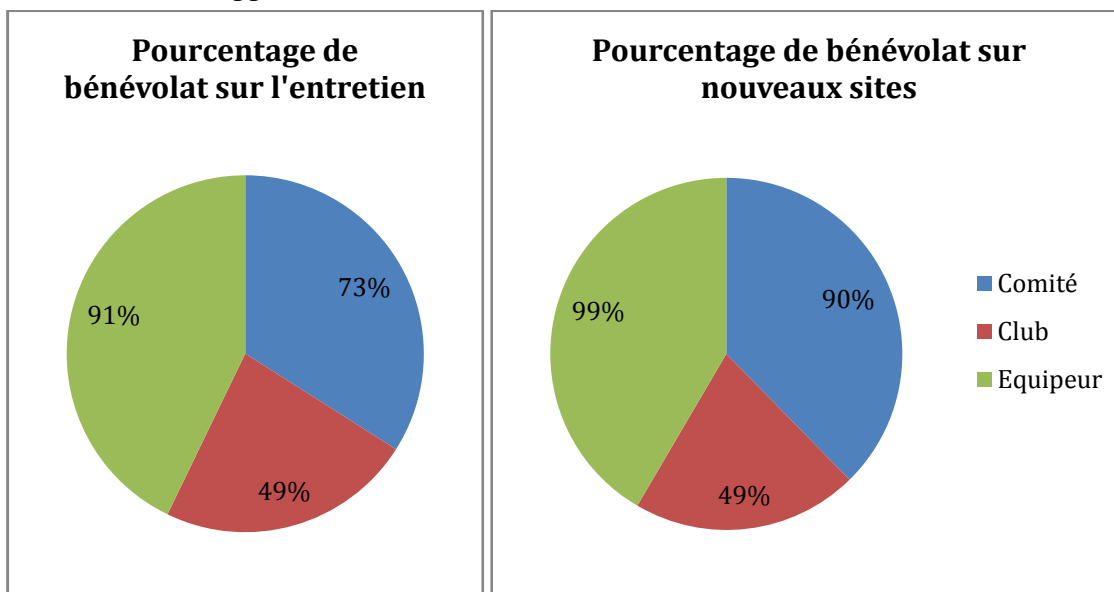
#### 4/ Focus sur les réponses AVEC TOPO

Les auteurs de topos ont des origines diverses, les réponses sont équilibrées entre celles issues des CT FFME et celles venant de clubs et d'équipeurs individuels.

En revanche, **les Comités représentent une très grosse part des sites et des voies couvertes par des topos** (environ 75%) : c'est assez naturel en ce sens que les topos couverts par des CT FFME concernent en général un département entier ou en tout cas un territoire assez vaste là où les topos réalisés par des clubs ou des équipeurs individuels concernent des zones souvent plus restreintes.



*Une intervention majoritairement bénévole sur les sites que ce soit pour l'entretien comme le développement de nouveaux sites* : sur l'ensemble des réponses, il y a 71% de bénévolat sur l'entretien et 84% sur le développement de nouveaux sites.



Dans les faits, **la très grande majorité des réponses fait état de bénévolat à plus de 90%** mis à part quelques cas particuliers où la tendance est inversée, avec une intervention majoritairement rémunérée:

- Les interventions contre rémunération concernent souvent des opérations ponctuelles
- Un gros club et 5 comités interviennent quasi exclusivement en faisant appel à des prestataires (contre rémunération) – voir chapitre 8, focus sur ces « contre-exemples » : association les Grimpeurs à Marseille, CT FFME 06, 26 et 34, CD FFCAM 48 et un CT "anonyme"

*Une redistribution massive des bénéfices des topes dans l'entretien et le développement de nouveaux sites* : cela concerne la grande majorité des réponses (28 sur 34, sachant que pour les autres, la question n'a pas été renseignée) ; il n'est pas possible de faire mention de chiffres détaillés car il aurait fallu être plus précis dans la question posée mais dans un grand nombre de cas, **au moins 50% des bénéfices « retournent aux falaises »**.

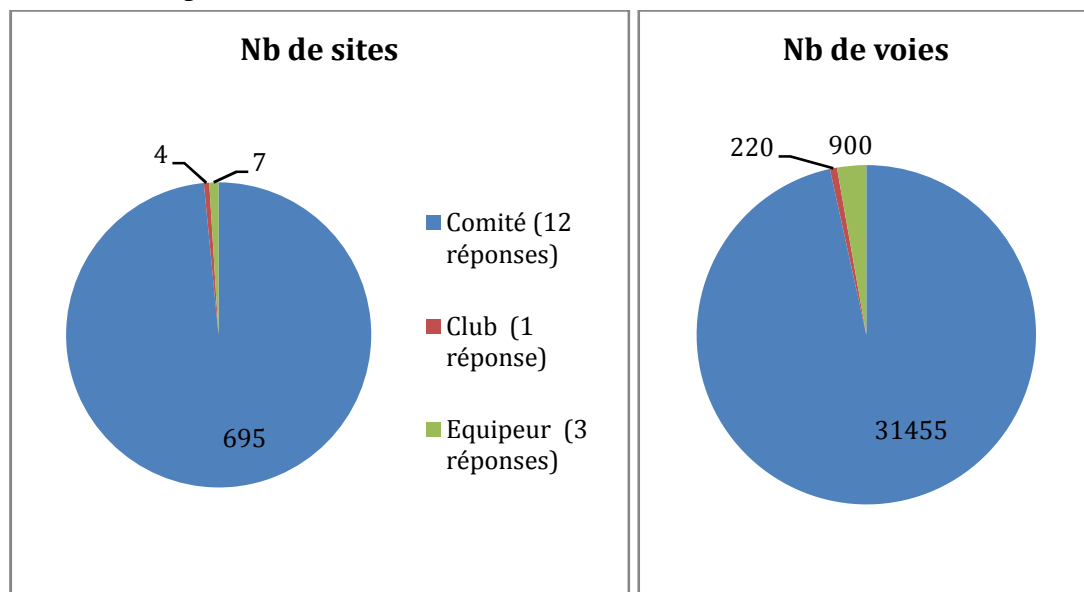
**Une forte présence de salariés participant à la gestion des sites:** les structures en charge de topos font souvent état de salariés (pour 71% des sites et 62% des voies). Il est possible d'en déduire un lien de cause à effet dans la mesure où à l'inverse, les structures n'éditant pas de topos n'ont jamais de salariés (voir ci-après). *Le rôle de ces salariés sera explicité dans le chapitre suivant.*

**Quelques remarques sur les réponses « SANS TOPO » :**

- tel qu'indiqué au point 2, les réponses « sans topos » ne représentent qu'un faible nombre de sites / voies (moins de 13% des sites et 10% des voies) ; c'est tout naturel dans la mesure où il s'agit majoritairement de clubs ou d'équipeurs indépendants
- pour partie, ces interventions se font en relation avec des acteurs plus importants (notamment à travers la fourniture de matériel) ; dès lors, la description des itinéraires finit quand même souvent dans un topo (même si les spots secrets existent toujours dans certains cas)
- hormis une réponse (issue d'un comité départemental FFCAM), tous interviennent bénévolement pour 90 à 100% du temps
- aucune des réponses « sans topo » ne dispose d'un salarié

**5/ Focus sur les réponses AVEC SALARIE**

« Seulement » 16 réponses avec salarié mais qui représentent plus de la moitié des voies ; cela s'explique par une majorité de CT FFME (qui suivent souvent de près ou de loin les falaises d'un département entier) : 14 départements concernés (05 / 06 / 07 / 13 / 26 / 27 / 34 / 38 / 39 / 58 / 64 / 73 / 83 / 89)

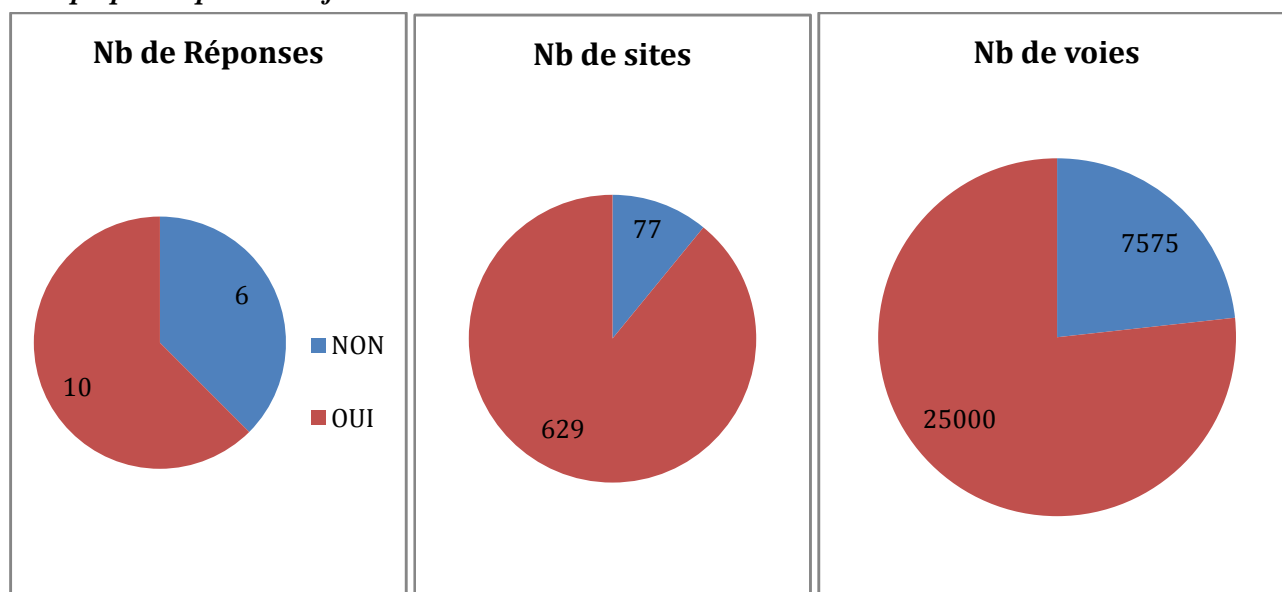


**Toutes les réponses « AVEC SALARIE » sont également en charge de la gestion d'un topo.**

Dans la plupart des cas notamment pour les réponses issues des CT FFME\*, **les salariés participent directement et « indirectement » à l'entretien des sites : pour une part de leur temps, ils sont sur le terrain** à l'entretien des SNE existantes (maximum 50% du temps, dédiés souvent aux seules SNE conventionnées). **Et ils sont majoritairement en charge des relations avec les acteurs locaux** (ouvreurs, propriétaires des terrain, élus et administrations locales, associations de protection de l'environnement) ; c'est au coeur de leur rôle de fédération délégataire.

\* une seule association dispose d'un salarié, affecté à de l'encadrement en escalade (la gestion des SNE étant assurée par des bénévoles).

### *Le topo participe-t-il au financement du salaire ?*



A cette question simple, la réponse est sans appel : parmi les réponses, **le topo participe majoritairement au financement du salarié** (que ce soit en nombre de sites ou en nombre de voies).

### *Retombées du topo pour l'entretien des SNE*

Hormis une fiche non renseignée sur ce point, le topo participe toujours au financement du matériel nécessaire à l'entretien des SNE pour une part variant de 15% du prix public à 100% des bénéfices !... la question posée n'était pas assez précise pour avoir des éléments réellement comparables.

## **6/ Focus sur les réponses SANS SALARIE**

31 réponses SANS salarié qui représentent 443 sites et 26 000 voies réparties sur 21 départements (04 / 05 / 13 / 14 / 20 / 21 / 25 / 26 / 30 / 34 / 36 / 38 / 46 / 48 / 63 / 69 / 70 / 74 / 84 / 86 / 90) dont :

- 13 réponses SANS topo (151 sites, 5674 voies) – voir les éléments d'analyse au chapitre 4 (page 5)
- 18 réponses AVEC topo (292 sites, 20240 voies)

Parmi ces réponses « AVEC topo », **l'entretien des SNE repose globalement sur du bénévolat** : souvent à 100% mais au minimum à 85 % **hormis 2 cas particuliers** : le CT FFME 34 et l'association les Grimpeurs (voir chapitre 8).

### *Retombées du topo pour l'entretien des SNE*

Hormis 4 fiches non renseignées sur ce point, le topo participe toujours au financement du matériel nécessaire à l'entretien des SNE pour une part variant de 15% du prix public à 100% des bénéfices !... la question posée n'était pas assez précise pour avoir des éléments réellement comparables.

## **7/ Focus sur les réponses de CT FFME**

Parmi les 19 réponses issues du Comité (dont un CD FFCAM), les fonctionnements sont parfois très différents mais avec une constante toutefois, **tous les CT FFME éditent un topo** (hormis le CD FFCAM 48) et la plupart confirment que les bénéfices sont reversés dans l'entretien des falaises pour tout ou partie (3 absences de réponse à la question).

Parmi les différences de fonctionnement, il faut noter :

- le CD FFCAM 48 fait partie des exceptions : entretien et développement des SNE sont en très grande partie réalisés par des prestations rémunérées (à 95%) (mais cela ne concerne que 17 sites et moins de 600 voies)
- 12 CT FFME fonctionnent avec un salarié et 6 CT n'en ont pas
- La part de bénévolat varie de 20% à 100% pour l'entretien et le développement des sites
- Pour les CT avec salarié, celui-ci n'intervient que pour 20 à 50% du temps sur les SNE (avec une constante, une grande partie du temps est consacré à la gestion « administrative » des falaises, c'est-à-dire les relations avec les autres acteurs)

## 8/ Focus sur les « contre-exemples »

Nota : les auteurs de ces fiches ont tous été contactés et ont donné leur autorisation pour être explicitement cité (hormis le CT "anonyme" qui n'a pas répondu à ma demande d'autorisation).

Parmi les 47 réponses, on peut relever **6 « contre exemples »** qui font état d'un fonctionnement radicalement différent, basé sur **des prestations majoritairement rémunérées**. Au total, cela représente environ 260 sites (23% des sites) et 12000 voies (21% des voies), donc une proportion particulièrement faible mais force est de constater qu'ils reflètent un fonctionnement différent : le recours à des prestataires est "la norme" pour l'entretien des sites et le bénévolat est presque inexistant.

Ceci étant dit, même dans ces cas là, les bénéfices des topos sont majoritairement utilisés pour financer l'entretien des falaises.

Une question reste posée : ce mode de fonctionnement permet-il d'intervenir sur l'ensemble des SNE dont ces structures indiquent avoir la charge ?

### *Association Les Grimpeurs*

- Gère l'édition de 3 topos autour de Marseille et La Ciotat
- Plusieurs dizaines de sites et milliers de voies (100 sites et 4000 voies)
- L'association réaffecte 50% des bénéfices aux falaises (dont 30% reversés directement au CT FFME 13)
- L'association fait toujours appel à des prestataires pour l'entretien des sites (actuellement, 60% rémunéré et 40% non rémunéré)

### *CT FFME 06*

- Gère l'édition d'un topo (100% des bénéfices retournent à l'entretien des falaises, pour partie pour financer le salarié)
- 50 sites et 300 voies concernées
- 40% de bénévolat pour l'entretien des SNE (et 60% pour le développement) : forte intervention des 2 salariés ou de prestations rémunérées (50 k€/an entre 2015 et 2017, plutôt 20 k€ en 2018)
- Montage financier faisant largement appel aux collectivités locales (Département, Mairies) et à la FFME nationale

### *CT FFME 26*

- Gère l'édition d'un topo (84% des bénéfices retournent à l'entretien des falaises, pour partie pour financer les salariés - le reste est dédié à la vie associative des clubs gestionnaires des falaises - école de jeunes, encadrement, sorties...)
- 60 sites et 4000 voies concernées



- Appel à des pros à 70% pour l'entretien des falaises mais 100% bénévoles pour le développement de nouveaux SNE (en gros 7 ou 8 pros et 200 bénévoles)

*CT FFME 34*

- Gère l'édition de 3 topos (60% du prix public retourne à l'entretien des falaises)
- 28 sites et 3000 voies concernées
- Appel à des pros à 80% dans l'entretien des falaises (mais ne concerne que des projets ponctuels via une inscription au PDESI - parfois pour des rééquipement de falaises entière - par exemple Claret / 200 voies)
- Montage financier faisant largement appel aux collectivités locales (Département, Communautés de communes)

Dans ce département, le Conseil Général a fait le choix d'un développement maîtrisé des sports de nature (avec des moyens humains pour l'administratif et des dotations financières importantes allouées à la question). Néanmoins, au regard du nombre de sites, il n'est pas prévu de gérer l'entretien de tous les sites du Département mais uniquement ceux inscrits au PDESI (soit 15 sites représentant 641 voies, source Conseil Général de l'Hérault)... Chaque année, un ou deux sites nouveaux sont inscrits au PDESI.

*CT FFME "anonyme" (car il n'a pas répondu à notre demande de pouvoir le citer)*

- Gère l'édition d'un topo (les bénéfiques retournent à l'entretien des falaises, sans qu'il soit possible d'identifier combien)
- 7 sites et 500 voies concernées
- Appel à des pros à 75% pour les « travaux techniques » d'entretien des falaises (précédemment, un salarié en était chargé pendant 5 ans : 50% du temps sur le terrain et le reste en travail administratif de relation avec les autres acteurs)
- Montage financier faisant largement appel aux collectivités locales (Département, Région) et à la FFME nationale

*CD FFCAM 48*

- Ne gère pas "gros" topo (mais il est associé aux projets de topos portés par des collectivités locales - et plus modestement, petit topo de Verdezun)
- 17 sites et 579 voies concernées
- Appel à des pros pour la quasi-totalité du développement et de l'entretien des falaises
- Montage financier faisant largement appel aux collectivités locales (Département, Région, Etat)

## 9/ CONCLUSIONS

Globalement, quelques éléments de conclusion peuvent être tirés de cet audit :

### 1) L'échelon local est essentiel

Malgré la grande diversité de situations rencontrées, une constante ressort : la forte présence locale est nécessaire pour gérer les questions d'entretien et de développement des falaises.

### 2) Le bénévolat est une donnée majeure de l'entretien des sites (et encore plus de leur développement)

Hormis 6 « contre-exemples », la très grande majorité des réponses fait état de bénévolat à plus de 90% (les interventions contre rémunération concernent souvent des opérations ponctuelles).

### 3) Le topo participe à l'entretien des sites, et à payer les salariés (quand il y en a)

La présence d'un topo réalisé localement participe toujours au financement de l'entretien des sites (hormis 6 absences de réponse, pour une part variant de 15% du prix public à 100% des bénéfiques), et des salariés (quand il y en a).

### 4) Les CT FFME sont essentiels dans la gestion "administrative" des sites, et leurs salariés y jouent un rôle prépondérant.

Dans la plupart des cas, les salariés participent directement et « indirectement » à l'entretien des sites : ils sont davantage en charge des relations avec les acteurs locaux (ouvriers, propriétaires des terrain, élus et administrations locales, associations de protection de l'environnement) et pour partie à l'entretien des SNE existantes (maximum 50% du temps).

S'ils ne sont pas tous investis de la même manière, les CT FFME participent grandement à la gestion des aspects « administratifs » (variable en fonction du nombre de SNE/département, de la taille du CT, de la présence de salariés ou non). Cela fait partie du rôle "historique" d'un CT, et cette gestion deviendra de plus en plus importante dans l'avenir.

En l'absence de CT, ce rôle est assuré par des individus ou des clubs.

### 5) Quelques "contre-exemples" existent basés sur des prestations rémunérées

Les « contre-exemples » reposant plus largement sur des prestations rémunérées montrent toutefois qu'un autre fonctionnement est possible ; mais cela nécessite une grosse implication des collectivités locales en terme de moyens humains et financiers (et même dans ces cas, les bénéfiques des topos sont utilisés pour financer l'entretien des SNE).

## Annexe - le questionnaire tel qu'il a été envoyé

### AUDIT GESTION SNE

**Vous êtes**, Comité territorial, Association, Structure privée, Professionnel indépendant ? (nom structure + nom interlocuteur + adresse email) :

**Votre structure est motivée et impliquée dans le développement et/ou l'entretien de SNE** : OUI / NON

**Combien de sites d'escalade** :        / **Combien de voies équipées** :

**Perspectives d'avenir**, combien de sites :        / combien de voies :

**Votre structure édite-t-elle un ou plusieurs topos d'escalade papier** ? OUI / NON

Collaboration avec des applications payantes ? OUI / NON

Diffusion des topos gratuitement sur le net ? OUI / NON

Quel pourcentage sur le prix public du topo retourne directement aux falaises ? :

**Votre structure a-t-elle un salarié** ? OUI / NON (nombre de salariés : )

Quel pourcentage de temps passe(nt)-t-il(s) sur le terrain des SNE ? :

Les bénéfices de la vente de votre/vos topos rentrent-ils dans la rémunération de son salaire/indemnisation ? OUI / NON Si oui, pour quel pourcentage ? :

Quelles sont les autres sources de financements pour votre (vos) salariés ? :

Pour vos **travaux d'entretien/développement des SNE**, faites-vous appel à :

- **des professionnels** ? (cad des prestataires rémunérés) : OUI / NON  
Exceptionnellement / Occasionnellement / Régulièrement

- **des bénévoles** ? OUI / NON  
Exceptionnellement / Occasionnellement / Régulièrement

**Entretien des SNE** : Pourcentage entre Prestataires :        et Bénévoles :

**Développement de nouveaux SNE** : % entre Prestataires :        et Bénévoles :

**Pour la gestion de vos falaises**, quels (autres) types de financements utilisez-vous / obtenez vous ? (cotisations des membres ? subventions communales / régionales / autres ? ... ) :